

# BTS Industrialisation des Produits Mécaniques

## APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :  
**Patrick PRADON**  
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :  
**Katia FAVREAU**  
03 86 49 26 14  
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

## UN MÉTIER

### Descriptif

Le titulaire du brevet de technicien supérieur en Industrialisation des produits mécaniques est un spécialiste des procédés de production mécanique, notamment par usinage. Concepteur des processus qui y sont associés, il intervient tout au long de la chaîne d'obtention (définition – industrialisation – réalisation, assemblage et contrôle) des éléments mécaniques constituant les produits industriels, qu'il s'agisse de biens de consommation pour le grand public ou de biens d'équipement pour les entreprises.

### Vos activités en entreprise

#### Ingénierie des processus :

- Exploitation des données de conception et de production
  - Participer à la définition du produit du point de vue réalisation.
  - Définir le cahier des charges des moyens de production et de sous-traitance des procédés.
  - Participer à la détermination du coût prévisionnel du produit d'un point de vue réalisation.
- Industrialisation / Préparation de la réalisation
  - Concevoir le processus.
  - Valider le processus.
  - Valider la conformité des moyens par rapport au cahier des charges.
  - Optimiser le processus.
  - Élaborer le dossier d'industrialisation.

#### Mise en oeuvre des processus :

- Production
  - Organiser le secteur de production et son environnement.
  - Garantir la configuration des moyens.
  - Assurer la production.
  - Proposer des améliorations du processus.
- Management en production
  - Gérer une équipe de production.
  - Assurer les échanges d'informations en français et en anglais.
  - Gérer des ressources matérielles (charges, maintenance).

## UNE FORMATION

### Public concerné

- Bac Pro du domaine de l'usinage (Technicien d'Usinage, Décolletage...)
- Bac STI Génie Mécanique

### Connaissances à acquérir

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences physiques appliquées
- Étude des produits et des outillages
- Mécanique industrielle
- Procédés
- Conception des processus
- Qualité et contrôle
- Gestion de la production
- Gestion technique et économique d'une affaire
- Systèmes de production et maintenance
- Sécurité – Environnement

# BTS Industrialisation des Produits Mécaniques

## ➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

## ➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

## ➔ Validation des études

- La formation est validée par un **BTS Industrialisation Productive Mécanique** délivré par l'Education Nationale.
- Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

## UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprenti(e) est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.